

# Cercle scolaire Avry-Matran



Mots de fin d'année direction et  
commune  
Informations – partenaires  
Fonctionnement d'établissement  
2026-2027  
Site d'Avry

# Sommaire

|                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Préambule .....</b>                                            | <b>3</b>  |
| MOT DE LA DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT.....                         | 3-5       |
| MOT DE L'ADJOINT ET FUTUR DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT .....         | 6         |
| MOT DE LA CONSEILLERE ET DU CONSEILLER COMMUNAUX DES ECOLES ..... | 7-9       |
| <b>Corps enseignant et autorités .....</b>                        | <b>9</b>  |
| NOUVEAUX ENSEIGNANTS .....                                        | 9-10      |
| DEPARTS ENSEIGNANTS .....                                         | 10-11     |
| <b>Fonctionnement d'établissement .....</b>                       | <b>12</b> |
| RÈGLES DE VIE.....                                                | 12-13     |
| PROJET D'ÉCOLE .....                                              | 14-15     |
| COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE.....                                  | 15-16     |
| <b>Règles et lois .....</b>                                       | <b>16</b> |
| MESURES ÉDUCATIVES .....                                          | 16        |
| SANCTIONS DISCIPLINAIRES .....                                    | 16-17     |
| DÉMÉNAGEMENT.....                                                 | 17-18     |
| PÉRIMÈTRE, TEMPS SCOLAIRE ET SURVEILLANCE.....                    | 18        |
| PREMIERS SOINS À L'ÉCOLE EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE .....    | 18-19     |
| RESPONSABILITÉ.....                                               | 19        |
| APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET OBJETS DANGEREUX .....                 | 19        |
| SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET TRANSPORT DES ÉLÈVES .....                   | 20        |
| <b>Cours spéciaux et autres prestations.....</b>                  | <b>21</b> |
| MESURES D'AIDE DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE (MAO ET MAR) .....        | 21        |
| COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES .....                               | 21        |
| LES SERVICES AUXILIAIRES (SLPPI) JUSQU'AU 31.12.2026.....         | 21-22     |
| LES SERVICES AUXILIAIRES (SLPP) DÈS LE 01.01.2027 .....           | 23-24     |
| MÉDECINE SCOLAIRE .....                                           | 24        |
| CONTRÔLE DENTAIRE SCOLAIRE.....                                   | 24-25     |
| INFORMATION SEXUELLE.....                                         | 25        |
| ÉTHIQUE ET RELIGION.....                                          | 25-26     |
| COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO) .....               | 26        |
| POLICE – COURS DE PRÉVENTION.....                                 | 26        |
| <b>Partenaires .....</b>                                          | <b>27</b> |
| PEDIBUS .....                                                     | 27        |
| CONSEIL DES PARENTS.....                                          | 28        |
| CENTRE ANIMATION.....                                             | 29-30     |
| BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE D'AVRY .....                               | 31        |
| LUDOTHÈQUE SCHTROUMPF NEYRUZ ET ENVIRONS .....                    | 31        |

# Préambule

## MOT DE LA DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT

Chers élèves, chers parents, chères enseignantes et chers enseignants, chère conseillère communale et conseiller communal, à vous toutes et tous,

Le moment est venu de vous adresser mon dernier message en tant que directrice du cercle scolaire d'Avry-Matran.

Onze années se sont écoulées depuis mon arrivée à Avry. Deux années à la direction d'Avry, puis la gestion de deux cercles scolaires, leur fusion et, peut-être l'année prochaine, leur séparation. Une histoire mouvementée dont je laisse la suite à mon successeur.

Je garde dans mon cœur avant tout les enfants. Des équipes. Des familles. Des chemins parcourus ensemble.

Lorsque j'ai été engagée à Avry, une tâche m'a été confiée : comprendre pourquoi plus qu'ailleurs certains élèves devaient parfois être déplacés vers un autre lieu de scolarisation à la suite de situations de violence ou d'exclusion.

J'ai alors entrepris de chercher d'autres réponses.

Comprendre avant d'exclure.

Accompagner avant de déplacer.

Réunir plutôt que séparer.

Cela n'a pas toujours été simple. Certaines situations ont trouvé rapidement leur issue. D'autres ont demandé de longs mois de travail. Enseignants, direction, parents, partenaires de l'école et, plus récemment, travailleuse sociale scolaire ont cherché ensemble des solutions.

Nous n'avons pas toujours réussi du premier coup, nous n'avons jamais cessé de chercher, nous n'avons pas cédé aux pressions.

Aujourd'hui, mon bilan de réussite : aucun élève n'a dû changer de lieu de scolarisation à Avry durant ma période de direction.

Au fil des années, nous avons également construit et consolidé des valeurs communes. Non pas des mots affichés pour décorer les murs.

Un socle.

Un cap.

Une exigence.

Ces valeurs ont permis de fixer un cadre et de guider nos décisions lorsque les situations devenaient complexes. Elles continuent aujourd'hui à vivre dans l'école à travers celles et ceux qui l'animent chaque jour.

Parmi elles se trouve le droit à la différence. Une valeur magnifique et difficile en même temps : elle nous oblige à dépasser nos certitudes, à écouter ce qui nous dérange parfois, à accueillir des points de vue différents des nôtres. Elle demande de la tolérance, de l'humilité et une remise en question constante. Et rester au fond confiant malgré le fait que, pour certains, quoi que l'on fasse ce ne sera jamais juste. La Fontaine le relate très bien dans son conte du meunier, de son fils et de l'âne.

Chercher.

Essayer.

Se tromper parfois.

Réessayer.

J'ai eu la chance de pouvoir mener ce travail avec des enseignantes et des enseignants engagés. Leur énergie et leur confiance ont constitué un soutien précieux tout au long de ces années.

Je les remercie chaleureusement.

Je remercie également les parents pour leur confiance, pour leurs questionnements aussi et pour les désaccords parfois, lorsqu'ils permettaient d'avancer.

Ma joie, quant à elle, est restée intacte. La même qu'au premier jour.

Être avec les enfants. Les écouter. Réfléchir avec eux. M'émerveiller de leurs questions. Ils nous rappellent sans cesse que l'école n'est pas seulement un lieu où l'on apprend. C'est un lieu où l'on grandit ensemble.

La création cette année du Conseil des élèves me semble être un pas important dans cette direction. J'espère qu'il continuera à donner aux enfants une voix et une place dans la vie de leur école.

Je quitte aujourd'hui la direction pour poursuivre d'autres projets d'enseignement qui me permettront pleinement de vivre mes valeurs au sein de l'école et pouvoir mettre à profit mon énergie.

Je suis également heureuse de terminer ce mandat après avoir pu initialiser une réflexion plus large sur le vivre-ensemble dans notre commune. Notre village s'est enrichi au fil des années de nouvelles cultures, de nouvelles langues et de nouveaux parcours de vie.

C'est une richesse si l'on veut bien la voir ainsi.

C'est aussi clairement un défi.

L'école est souvent le premier lieu où toutes ces différences se rencontrent naturellement. Mais elle ne peut porter seule cette mission. Je forme le vœu que les liens tissés lors des récentes rencontres entre parents, commune, animation, AES et autorités scolaires continuent à se développer.

Parce qu'une communauté ne se construit pas seulement dans les salles de classe.

Elle se construit partout où l'on apprend à se rencontrer.

Une boucle se referme aujourd'hui mais l'essentiel demeure.

**Prendre soin des enfants.**

**Croire en leur capacité de grandir.**

**Et faire en sorte que chacun puisse trouver sa place parmi les autres.**

**Merci à toutes celles et tous ceux qui ont partagé ce chemin.**

**Et merci aux enfants.**

**Ils ont été, durant ces onze années, ma plus belle école.**

Avec toute ma reconnaissance,

Martine Jaillet  
Directrice du cercle scolaire d'Avry-Matran

## MOT DE L'ADJOINT ET FUTUR DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

Chères élèves, chers élèves, Chers parents, Chères collaboratrices et chers collaborateurs, Chers partenaires de l'école,

Cette année scolaire a marqué pour moi une première étape importante dans mes fonctions d'adjoint de direction. Principalement en charge du site de Matran, j'ai eu le plaisir de découvrir encore davantage une communauté scolaire dynamique, engagée et résolument tournée vers l'avenir.

L'année écoulée a été rythmée par l'évolution du chantier de notre nouvelle école. Ensemble, nous avons vu ce bâtiment prendre forme, semaine après semaine. À la rentrée prochaine, élèves et enseignants auront enfin la joie d'investir ces nouveaux espaces. Une nouvelle page s'ouvrira alors pour le site de Matran, tandis que l'ancien bâtiment entamera à son tour sa phase de rénovation. Je mesure l'ampleur de ce projet ambitieux, fruit d'une collaboration étroite entre l'école, la commune et les nombreux partenaires impliqués. Je tiens à remercier chaleureusement les autorités communales de Matran pour la qualité des échanges et le travail réalisé en commun tout au long de cette année.

Dès la prochaine rentrée, j'aurai l'honneur de reprendre la direction de l'ensemble du cercle scolaire et d'étendre mon action au site d'Avry. J'aborde cette nouvelle mission avec enthousiasme, humilité et confiance : enthousiasme pour les projets qui nous attendent, humilité devant les responsabilités qui accompagnent cette fonction et confiance dans les compétences ainsi que dans l'engagement des équipes qui oeuvrent chaque jour auprès de nos élèves.

Ayant jusqu'ici principalement oeuvré sur le site de Matran, je me réjouis de découvrir davantage la réalité du site d'Avry et de collaborer avec ses autorités communales ainsi qu'avec ses différents partenaires.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement Madame Martine Jaillet pour son accompagnement, sa disponibilité et la confiance qu'elle m'a accordée durant cette année de transition. Son engagement au service des élèves, des familles et des équipes a largement contribué au développement de nos écoles et constitue un héritage précieux pour la suite.

Je me réjouis de poursuivre cette belle aventure avec vous toutes et tous et de continuer à construire une école bienveillante, ambitieuse et ouverte sur son environnement.

Je vous souhaite un très bel été et me réjouis de vous retrouver à la rentrée.

Cédric Golay  
Adjoint de direction

## **MOT DE LA CONSEILLERE ET DU CONSEILLER COMMUNAUX DES ECOLES**

Chers parents, chers élèves,  
Chère direction, chers enseignants,

L'année scolaire s'achève déjà, avec son lot de projets, de découvertes et de moments partagés qui font la richesse de notre cercle scolaire. Avant de clore ce chapitre, nous souhaitons vous adresser nos remerciements et partager quelques informations importantes.

Tout d'abord, c'est avec beaucoup de gratitude et une certaine émotion que nous saluons le départ de notre directrice, Martine Jaillet, après onze années d'engagement à la tête de l'école. Au fil de ces années de collaboration, nous avons particulièrement apprécié sa vision à la fois pédagogique et sociale de l'école, ainsi que son attention constante au bien-être des élèves et au vivre-ensemble. Martine Jaillet a su impulser et faire vivre des projets forts, centrés sur les élèves, en fédérant les équipes et les partenaires autour de valeurs éducatives essentielles. Son regard sur l'école et sur la société, son engagement pour une éducation inclusive et son souci permanent du bien-être des enfants ont durablement marqué Avry et Matran.

Nous lui adressons nos plus sincères remerciements et lui souhaitons une suite de parcours épanouissante, dans laquelle sa vision, sa créativité et sa sensibilité pourront continuer à s'exprimer pleinement.

Dans ce contexte, nous avons le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Cédric Golay, actuellement adjoint de direction du site de Matran, à la direction de notre cercle scolaire d'Avry-Matran. Nous lui adressons tous nos vœux de succès et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

### **Ecole d'Avry**

C'est également avec beaucoup de reconnaissance que nous saluons le départ de trois enseignants qui ont marqué la vie de l'école d'Avry par leur engagement auprès des élèves. Présente à Avry depuis 2009, Madame Marina Petrovic rejoindra dès la rentrée l'école de Matran. Durant toutes ces années, elle a accompagné avec une infinie douceur et une grande bienveillance les plus jeunes élèves de l'école. Presqu'une génération d'enfant a eu la chance de faire ses premiers pas à l'école à ses côtés, dans un climat empreint de confiance, de sérénité et d'affection. Monsieur Xavier Oberson, qui a intégré notre cercle scolaire en 2018, quittera quant à lui le cercle scolaire d'Avry-Matran pour relever de nouveaux défis professionnels. Enfin, Madame Lisa Savioz, arrivée dans notre cercle en 2019 après avoir débuté sa carrière à Matran, retrouvera son école d'origine.

Par leur professionnalisme, leur engagement et leur présence auprès des élèves, ils ont chacun contribué à faire grandir nos enfants et à enrichir la vie de notre



école. Nous les en remercions très sincèrement et leur adressons nos meilleurs vœux, d'épanouissement et de réussite pour la suite de leur parcours.

Nous souhaitons vous informer d'un changement concernant les prestations de logopédie, de psychologie et de psychomotricité. Dès le 1er janvier 2027, la Commune d'Avry collaborera avec la Fondation Flos Carmeli pour assurer ces prestations. Pour les familles, le quotidien reste inchangé : les séances de logopédie et de psychologie continueront à avoir lieu dans les locaux de l'école primaire d'Avry. Tout sera mis en place pour garantir une transition fluide et sereine.

Le Service d'animation d'Avry connaît également une étape importante de transition. Cet été, Madame Laura Chassot quittera ses fonctions. Depuis le lancement du service en 2023, elle en a été l'âme et l'élan. Elle s'engage aujourd'hui dans un nouveau projet de vie familial, et nous lui adressons nos vœux les plus chaleureux pour la suite. Sa collègue, Madame Martine Sallin-Carrard, s'apprête quant à elle à retrouver l'enseignement spécialisé. Ensemble, elles ont largement contribué à poser les bases solides du Service d'animation d'Avry. Madame Jennifer Beeli Guhl et Monsieur Max Blanc ont récemment rejoint le service et prennent leurs marques, dans un esprit de continuité et de transition harmonieuse. Nous avons le plaisir de vous inviter à la fête de lancement du programme 2026-2027 du Service d'animation d'Avry, qui se tiendra le 28 août 2026 au Centre.

### **Ecole de Matran**

Après deux années rythmées par les sons des pelleteuses, des grues et la vision des échafaudages, l'école de Matran s'apprête à franchir une étape importante. Dès la rentrée, le nouveau bâtiment scolaire sera enfin prêt à accueillir l'ensemble des enfants de la commune, répartis en trois classes enfantines (1-2H) et six classes primaires. Cette nouvelle organisation permettra de réunir tous les élèves de Matran sur leur site scolaire et mettra ainsi fin aux transports scolaires vers Avry.

L'année scolaire 2026/27 restera toutefois encore marquée par les travaux, avec la rénovation de l'ancienne école et de la salle communale. Si ces interventions occasionnaient encore quelques contraintes, elles permettraient à terme d'améliorer durablement les infrastructures scolaires communales. Elles offriront notamment la possibilité d'agrandir les espaces dédiés à l'accueil extrascolaire, dont les dimensions actuelles ne permettent malheureusement plus de répondre à l'ensemble des besoins des familles. Nous nous réjouissons de voir ces projets aboutir progressivement, au service des enfants, des parents et de toute la vie scolaire du village.

Nous souhaitons également saluer avec une grande reconnaissance le départ à la retraite de Madame Corine Andrey. Durant de nombreuses années, elle a œuvré à Matran, notamment comme enseignante en activités créatrices et



comme enseignante primaire, avec fidélité, engagement et disponibilité. Nous lui adressons nos plus sincères remerciements et lui souhaitons une très belle nouvelle étape, aux côtés de son mari Jean-Pierre.

Enfin, nous remercions chaleureusement Madame Frossard pour son engagement au sein du Conseil des parents. Son départ après trois ans de loyaux services, ouvre une place dans ce conseil, qui joue un rôle précieux de lien entre les familles, l'école et la commune. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer par courriel à [commune@matran.ch](mailto:commune@matran.ch).

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été, reposant et lumineux.

|                                                |                   |
|------------------------------------------------|-------------------|
| Les conseillers communaux en charge des écoles |                   |
| Alexandra Lovey                                | Simon Gabaglio    |
| Commune d'Avry                                 | Commune de Matran |

## Corps enseignant et autorités

### NOUVEAUX ENSEIGNANTS



**Camille Brand rejoint l'équipe enseignante d'Avry. Elle enseignera à 70 % en 8H dès la rentrée prochaine.**

Au bénéfice de plusieurs années d'expérience dans l'enseignement primaire ainsi que dans l'enseignement spécialisé, Camille a travaillé dans des contextes variés qui lui ont permis de développer une approche pédagogique différenciée et attentive aux besoins de chaque élève.

Son sens de la collaboration, son engagement et l'importance qu'elle accorde au bien-être des élèves ont particulièrement retenu notre attention. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur ses compétences et son expérience au sein de notre établissement.

Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue dans le cercle scolaire d'Avry-Matran.

Zoé Andrey rejoint l'équipe enseignante d'Avry et enseignera à 60 % en 1-2H aux côtés de Mme Slavic.

Après une première année au sein du site de Matran, où elle a exercé les fonctions de co-enseignante en 1-2H et d'enseignante FLS, Zoé poursuivra son parcours professionnel à Avry dès la rentrée prochaine.

Son engagement auprès des élèves, son dynamisme et son esprit positif ont été particulièrement appréciés par ses collègues et les élèves. Nous sommes heureux qu'elle mette désormais ses compétences au service du site d'Avry.

Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de réussite dans ses nouvelles fonctions et lui adressons une chaleureuse bienvenue au sein de l'équipe d'Avry.

## **DEPARTS ENSEIGNANTS**

### **Départs de l'école d'Avry**

Une page se tourne également pour Xavier, Lisa et Marina.

Xavier, je te souhaite une bonne suite et une pleine satisfaction entre famille, passions et travail. Merci pour ton enthousiasme à accompagner tes pré-ados. Tu as fait cette année un choix de vie important en renonçant à ton activité : les choix nous mènent vers de la nouveauté. De tout cœur, que cette nouveauté soit source de bonheur.

Lisa, tu as été de tous les coups ! Engagée dans ta mission au-delà de ton temps de travail, accompagnatrice, moteur d'équipe ! Tu as un œil attentif pour tous les enfants et ils le sentent. Merci pour ton implication sans faille, ton énergie porteuse et tout ce que tu as insufflé à l'école d'Avry. Je suis certaine que tu continueras à rayonner dans ta nouvelle école, pour le plus grand bonheur de tes futurs élèves et de tes futurs collègues. Je te souhaite encore plein de bonheur à Matran dans ce travail que tu aimes auprès des enfants.

Marina, tu as été un pilier de cette école. Tu crois en chaque enfant, ta bienveillance et ton accueil sont un modèle pour moi. Les parents ont pu bénéficier d'une oreille attentive. Tu as accompagné au-delà de ton mandat les situations qui demandaient une présence plus particulière, suivant ta valeur de justice et ton cœur généreux. Les enfants ont une chance incroyable de débiter leur scolarité avec toi. Tu pars l'année prochaine à Matran : les petits Matranais auront cette chance. Tu as une sensibilité pour la valorisation des cultures d'origine des élèves : garde cette valeur si précieuse !

Un petit mot pour François, qui n'aura passé qu'une année à Avry et qui a déjà de l'enseignement à Matran : merci pour ton travail, ta souplesse dans la tâche de cette année. Je suis heureuse qu'un poste se soit ouvert pour que les plus petits puissent bénéficier de ton enseignement.

Martine Jaillet

Mots de départ des enseignants

### **Lisa Savioz**

Je vous annonce avec émotion mon départ pour une nouvelle école. Merci à notre directrice exceptionnelle pour sa confiance, ses idées et les beaux projets menés ensemble avec les collègues d'Avry. Mes élèves, vous garderez chacun une place précieuse dans mon cœur. Je n'oublierai jamais vos sourires, vos progrès et les moments que nous avons partagés. J'ai tissé avec chacun de vous un lien unique qui restera gravé dans mon cœur et ma mémoire. Je vous souhaite tout le meilleur pour la suite.

Continuez à faire grandir cette belle école.

Belles vacances

Lisa

### **Marina Petrovic**

Le moment est venu pour moi de tourner une page importante de ma vie professionnelle. Je souhaite aujourd'hui vous adresser à tous un immense merci. Au fil des années, vous m'avez accueillie avec une générosité qui m'a profondément touchée. Dans les moments les plus heureux comme dans les épreuves personnelles les plus difficiles de ma vie, j'ai toujours trouvé auprès de vous une présence et un soutien dont je mesure aujourd'hui toute la valeur. Je ne l'oublierai jamais. Merci à mes élèves, d'hier et d'aujourd'hui, pour leur curiosité, leurs rires, leur spontanéité et tout ce qu'ils m'ont appris. Être votre enseignante a été pour moi un privilège. Merci à mes incroyables collègues et directrice exceptionnelle.

Aujourd'hui je quitte une école dont j'ai vu les premiers pas pour en rejoindre une autre qui s'apprête à écrire les siens. Je vous souhaite à toutes et à tous le meilleur pour les années à venir. Continuez à faire vivre cette belle école dans le cœur et la solidarité.

Les visages, les histoires, les moments partagés et les liens tissés au fil des années m'accompagneront toujours. Vous avez marqué mon parcours bien au-delà de ma carrière d'enseignante.

Merci Avry, du fond du cœur.

Marina

# Fonctionnement d'établissement

## RÈGLES DE VIE

Voici les 7 règles de vie qui sont en vigueur depuis la rentrée 2020-2021. Elles se veulent simples et adaptées aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>me</sup>. Pour les rendre vivantes et concrètes, des ateliers sont organisés dès la première semaine de la rentrée dans tout l'établissement. Les premières lettres de chaque règle forment le mot RESPECT.

**R**entrée et sortie : je suis à l'heure, je parle doucement et je marche dans les couloirs.

**E**cole : je soigne notre école et notre matériel.

**S**oi-même : j'apprends à mon rythme, j'ai droit à l'erreur et je dis si j'ai besoin d'aide.

**P**olitesse : je salue, j'écoute, je suis aimable avec les autres par mes gestes et mes paroles.

**E**nvironnement : je prends soin de la planète, je trie mes déchets.

**C**amarades : nous sommes une équipe et nos différences sont une force.

**T**ravail : je donne le meilleur de moi-même.

A travers ces règles, le corps enseignant et la direction s'engagent à promouvoir un climat général de respect entre élèves en accompagnant les élèves à s'enrichir des différences de chacun. Une attention particulière est donnée au respect du rythme d'apprentissage de l'élève.

Chaque site encourage également le tri des déchets et des poubelles spécifiques sont mises en place.

Les outils de la communication non violente sont appris par les élèves pour résoudre leurs conflits. Les élèves de 8<sup>me</sup> participent activement à la gestion des conflits en agissant comme pacificateur pendant les récréations. Ils reçoivent une formation pour accomplir cette tâche.

Ces règles de vie de l'établissement s'inscrivent dans le cadre de la loi scolaire fribourgeoise et se réfère à son règlement :

Art. RLS. 64

Les élèves fréquentent l'école aux horaires établis. Ils prennent soin du matériel, du mobilier et des locaux mis à leur disposition. Ils sont responsables de leurs objets et de leurs effets personnels en cas de vol, dommage et perte. Ils font preuve de soin, d'attention et de régularité dans le travail et prennent une part active dans la vie de l'établissement. Ils contribuent à un bon climat de classe.

Art. LS. 33

Chaque élève a le droit de recevoir un enseignement qui correspond à son âge et à ses capacités.

Chaque élève a le droit au respect de sa personne. Aucun ni aucune élève ne doit subir de la discrimination.

RLS. 63

Les élèves sont informés et associés à la vie générale de la classe et de l'établissement et possibilité leur est offerte d'exprimer leur avis et d'émettre des propositions.

LS. 34 : ils suivent les instructions que le corps enseignant et les autorités scolaires leur donnent dans les limites de leurs compétences. ils font preuve de respect tant envers le corps enseignant, le personnel de l'établissement et les autorités scolaires qu'envers leurs camarades.

En ce qui concerne les conséquences d'une règle pas suivie, le corps enseignant recourt au listing de sanctions réparatrices suivantes :

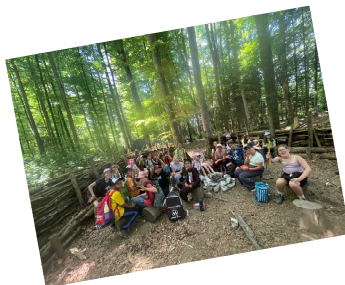
- aller lire la règle affichée
- rester à côté de son enseignant pendant la récréation
- réparer, nettoyer, remplacer le matériel endommagé
- être mis en retrait pour réflexion personnelle
- lettre ou dessin d'excuse
- trouver soi-même des solutions réparatrices
- confisquer du matériel
- remplir une fiche de réflexion
- établir un contrat de comportement.

L'enseignant-e titulaire évalue la situation de son élève en fonction de son âge, de la situation et de la récurrence et il décide de la conséquence adéquate.

Rarement, nous devons recourir à d'autres mesures. Si cela s'avère nécessaire, nous nous conformons aux mesures prévues par le RLS (voir rubrique règles).

## PROJET D'ÉCOLE

**Un an les pieds  
dehors : notre école  
explore l'enseignement  
en pleine air !**



Cette année, plusieurs classes de notre établissement ont troqué régulièrement les murs de la salle de classe pour le ciel ouvert. Environ une fois par mois, quelles que soient les conditions météorologiques, les élèves ont vécu une matinée ou une journée entière d'enseignement en extérieur, dans la forêt ou dans les alentours immédiats de l'école. Cette démarche, inspirée de la pédagogie par la nature, a permis de transformer l'environnement proche en véritable salle de classe vivante.



Les activités proposées ont été nombreuses et variées : expérimentations scientifiques, élevage de coccinelles, cuisine en extérieur, observations des plantes et des insectes, créations de land art, bricolages en plein air, parcours sensoriels pieds nus, productions écrites inspirées de la nature, exercices de repérage sur le plan, et bien d'autres encore.





Au fil des sorties, les élèves ont appris à mieux connaître leur environnement proche, à observer le vivant avec attention et à comprendre l'importance de préserver la biodiversité. Ces moments privilégiés ont également favorisé la curiosité, l'autonomie, la coopération, l'entraide et le plaisir d'apprendre autrement.

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien précieux de plusieurs partenaires. L'école tient donc à adresser ses sincères remerciements :

- à la commune - pour le financement du matériel nécessaire à la construction et à l'entretien du site du canapé forestier et du jardin ;
- à l'édilité – pour la réparation de la bâche du canapé forestier, des bacs du jardin portager et de leur entretien régulier ;
- à l'association « Ô Cœur Vert » – pour son soutien aux projets Verts menés dans les écoles.

Grâce à ces soutiens et à l'engagement des enseignants et enseignants spécialisés, les élèves ont donc vécu une année riche en découvertes, en émotions et en apprentissages.

Les enseignants du projet enseignement en extérieur

## **COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE**

Cette collaboration est précieuse. Pour le bien des enfants, un climat de confiance réciproque et de réelle coopération est indispensable. Le directeur d'établissement encourage tous les acteurs de l'école à rechercher cette coopération.

Lorsqu'un problème se présente, que des questions appellent des réponses, le directeur d'établissement souhaite vivement que les parents prennent contact avec les enseignant-e-s concerné-e-s. À tout moment, le corps enseignant et les parents peuvent solliciter un entretien.



Le directeur d'établissement n'intervient dans la relation parents-enseignant-e-s que sur demande des enseignant-e-s ou des parents, après avoir analysé la situation.

Le corps enseignant souhaite que les parents accompagnent leur enfant dans son travail dans la mesure de leurs possibilités et qu'ils participent aux séances de parents. Le cahier de communication permet aux parents et aux enseignant-e-s de se transmettre les informations courantes. C'est par le biais de ce cahier également que les parents avisent les enseignant-e-s des absences liées à des rendez-vous médicaux (exemple : dentiste, médecin, ophtalmologue...).

## Règles et lois

### MESURES ÉDUCATIVES

#### Art. 67

Mesures éducatives

1

L'enseignant ou l'enseignante prend à l'égard de l'élève dont le comportement est répréhensible les mesures éducatives appropriées.

2

L'enseignant ou l'enseignante peut notamment :

- a) lui demander de réparer le dommage;
- b) lui imposer un travail supplémentaire à domicile ou à l'école;
- c) l'éloigner momentanément de la classe;
- d) lui imposer une tâche éducative, à assumer pendant ou en dehors du temps scolaire, d'une durée maximale de deux heures par infraction.

3

Les mesures éducatives peuvent être cumulées.

4

Les amendes ou réparations en argent ne sont pas autorisées.

5

L'élève reste sous la responsabilité et la surveillance de l'école.

6

Les parents sont informés à l'avance lorsque leur enfant est retenu-e en dehors du temps scolaire.

### SANCTIONS DISCIPLINAIRES

#### Art. 68

Sanctions disciplinaires (art. 39 LS)

1

Sont de la compétence du directeur d'établissement les sanctions suivantes :

- a) le blâme ;
- b) une tâche éducative, à assumer pendant ou en dehors du temps scolaire ;  
d'une durée de trois heures à dix-huit heures par infraction ;
- c) la privation ou l'exclusion d'une activité scolaire au sens de l'article 33 ;
- d) l'exclusion partielle ou totale des cours d'une durée maximale de deux semaines par année scolaire.

2

Sont de la compétence de l'inspecteur ou de l'inspectrice scolaire les sanctions suivantes :

- a) l'exclusion partielle ou totale des cours pour une durée maximale de quatre semaines supplémentaires par année scolaire ;
- b) durant la prolongation de la scolarité, l'exclusion définitive.

3

Exceptionnellement, les sanctions peuvent être cumulées.

4

L'exclusion de cours de plus de deux jours et l'exclusion définitive ne peuvent, sauf cas grave, être prononcées que si la sanction a été précédée d'un avertissement écrit aux parents. L'avertissement relève de l'autorité compétente pour prononcer la sanction elle-même.

5

L'élève reste sous la responsabilité et la surveillance de l'école, sauf pendant les périodes d'exclusion des cours ou d'une activité scolaire où il ou elle est sous la responsabilité de ses parents.

6

L'autorité scolaire appelée à prononcer une sanction établit les faits et entend l'élève et ses parents.

7

La décision est communiquée aux parents par écrit.

8

Les dispositions du droit pénal et du droit concernant la protection de l'enfant sont réservées.

## DÉMÉNAGEMENT

Petite foire aux questions concernant le déménagement.

### **Notre famille déménage, à qui devons-nous l'annoncer ?**

Aux enseignants actuels

- à la direction de l'école actuelle
- à la commune de domicile actuel
- à la direction de l'école future
- à la commune future.

### **Qu'advient-il des affaires scolaires de notre enfant ?**

- les cahiers de l'élève sont remis à l'enfant (ou à ses parents)
- les fournitures scolaires et les moyens d'enseignement restent à l'école actuelle
- si la prochaine école est un établissement du canton, le bulletin scolaire sera transmis par voie officielle entre les directions d'école
- si la prochaine école est située hors canton ou à l'étranger, le bulletin scolaire est remis aux parents contre signature.

### **Mon enfant peut-il quand-même terminer son année scolaire dans le cercle fréquenté actuellement malgré notre déménagement ou débiter son année dans sa nouvelle école alors que nous n'emménagerons que plus tard ?**

Le Règlement sur la loi scolaire est très clair à ce sujet, une demande motivée doit être adressée à l'inspecteur scolaire de l'arrondissement.

## **PÉRIMÈTRE, TEMPS SCOLAIRE ET SURVEILLANCE**

Art. 18 et 32 RLS

Les enseignant-e-s assurent la surveillance de la cour d'école durant les récréations ainsi que 10 minutes avant et après l'école. Aussi, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'envoyer vos enfants à l'école pour qu'ils arrivent dans l'enceinte au plus tôt 10 minutes avant le début des cours ou 5 minutes avant le départ du bus.

En cas de beau temps, l'accueil extra-scolaire occupera de 13h à 13h20 l'espace du terrain de basket qui sera réservé aux enfants de l'accueil. Les élèves qui arriveraient dans le périmètre de l'école avant 13h20 disposeront uniquement des autres espaces (terrain de football, préau, balançoires et toboggan).

Pour rappel vélos et trottinettes sont interdits d'usage dans le périmètre pendant le temps scolaire.

## **PREMIERS SOINS À L'ÉCOLE EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE**

Art. 101 RLS

Nous avons une pharmacie d'école pour intervenir en cas de blessure légère :

- Glace sur contusion
- Pansements

Aucun médicament ne sera remis aux élèves sans votre accord. Les parents annoncent au directeur d'établissement les besoins spécifiques de leur enfant en matière de santé : diabète, asthme, épilepsie, allergies, etc...

Si votre enfant tombe malade à l'école, l'enseignant-e vous en informera afin que vous puissiez venir le chercher. Le renvoi d'un élève seul à son domicile n'est pas autorisé.

Dans les situations d'urgence, l'élève recevra les soins nécessaires et vous en serez avertis par l'enseignant-e. L'établissement est autorisé, le cas échéant, à amener un élève chez le médecin ou à l'hôpital, de faire appel à une ambulance ou à des services de sauvetage. Les frais en découlant sont à la charge des parents et de leurs assurances.

## **RESPONSABILITÉ**

Art. 57, 64, 133 RLS

L'élève est responsable de ses objets et effets personnels. Il prend soin du matériel, du mobilier et des locaux qui lui sont mis à disposition.

Il arrive fréquemment que des enfants amènent du matériel de jeu tels que ballons, raquettes, etc. Ce matériel privé est le bienvenu dans la cour, mais reste sous la responsabilité des enfants.

En cas de dégâts occasionnés, par un élève, volontairement ou malencontreusement, dans une salle de classe ou dans un autre local scolaire, le remplacement du matériel endommagé est à la charge des parents. Une assurance en responsabilité civile est donc fortement conseillée.

## **APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET OBJETS DANGEREUX**

Art. 66 RLS

Sauf autorisation de l'enseignant-e, les objets cités ci-après sont interdits d'utilisation durant le temps scolaire dans le périmètre de l'école : tout appareil permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou encore, de communiquer par Internet ainsi que tout objet dangereux ou illicite. Les montres connectées font évidemment parties de ces appareils. Ces appareils, durant le temps scolaire, sont éteints dans le sac.

L'enseignant-e ou le directeur d'établissement ont la possibilité de confisquer l'appareil de l'enfant ne respectant pas cette règle et ceci pour une durée maximale de deux semaines. La restitution aux parents a lieu avec l'accord du directeur d'établissement.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET TRANSPORT DES ÉLÈVES

L'usage des vélos et trottinettes n'est pas recommandé sur le chemin de l'école. Cette dernière n'assume aucune responsabilité en cas d'accident, dégât, vol ou autres. Les élèves parquent leur véhicule à l'endroit prévu à cet effet. Dès la 6<sup>H</sup>, les enfants apprennent à circuler à vélo. De ce fait, il est préférable que, s'ils se rendent à l'école à vélo avec l'autorisation de leurs parents, ils aient bénéficié de cet enseignement au préalable.

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant dans le domaine de la sécurité routière. Il est de leur devoir de les renseigner dès leur plus jeune âge sur les dangers encourus sur la chaussée s'ils ne prennent pas toutes les précautions nécessaires.

Les vélos, trottinettes, chaussures à roulettes, les planches à roulettes, patins à roulettes, segway, etc. sont interdits d'usage dans le périmètre scolaire.

### **Rentrée scolaire – information concernant le parage des véhicules**

Chers parents,

Nous vous rappelons que l'accès à l'Impasse de la Source et le stationnement devant la nouvelle école sont interdits.

Les parents sont invités à utiliser le parking devant le bâtiment 68, à côté de l'administration communale.

Toutefois, afin d'éviter des embouteillages sur cette place de parc durant les périodes de fortes affluences et donc de préserver la sécurité de votre enfant, nous vous conseillons vivement d'accompagner votre enfant à pied à l'école.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous transmettons, Chers parents, nos salutations les meilleures.

Le Conseil communal

# Cours spéciaux et autres prestations

## MESURES D'AIDE DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE (MAO ET MAR)

Les élèves ayant des besoins particuliers pour construire leurs apprentissages peuvent bénéficier d'un soutien d'un-e enseignant-e spécialisé-e.

En collaboration avec l'enseignant-e et avec l'accord des parents, l'enseignant-e spécialisé-e analyse les besoins spécifiques de l'élève et la direction décide ensuite de l'octroi de la mesure.

Cette aide peut être donnée sous forme individuelle, en groupe ou en classe selon les objectifs fixés. Ces derniers sont régulièrement évalués lors de rencontres entre parents et équipe enseignante.

## COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

Site Internet : <http://www.fr.ch/osso>

Téléphone : 026 305 12 06

Pour toute question, vous pouvez vous adresser aux enseignant-e-s ainsi qu'au directeur d'établissement.

## LES SERVICES AUXILIAIRES (SLPPI) JUSQU'AU 31.12.2026

En tant que parents, vous êtes les personnes responsables pour que votre enfant puisse bénéficier d'une aide. Ces services sont à votre entière disposition, vous pouvez les contacter directement. Ils sont gratuits pour tous les enfants scolarisés.

Pour toute demande, les parents doivent d'abord prendre contact téléphoniquement avec la psychologue ou la logopédiste puis compléter le formulaire 124 (à télécharger sur le site du SLPPI). L'enseignant-e vous conseillera en cas de besoin. Cette demande est à transmettre par courrier au secrétariat du SLPPI.

Un contact préalable doit obligatoirement avoir lieu entre les parents et le/la

thérapeute. De ce fait, si la case « contact préalable » n'est pas complétée, la fiche de signalement sera retournée aux parents.

Voici les services :

### **Le service de psychologie**

Le/la psychologue scolaire intervient pour des problématiques qui peuvent toucher à la fois les aspects relationnels, intellectuels et affectifs de l'enfant. Il/elle intervient auprès des élèves ou de leurs personnes de référence et travaille au sein de réseaux interprofessionnels.

### **Le service de logopédie**

Le/la logopédiste s'occupe des difficultés d'origines diverses qui, d'une manière ou d'une autre, entravent le développement de la communication et du langage sur le plan de l'oral et/ou de l'écrit. Il/elle intervient au niveau de la prévention, de l'évaluation et du traitement des troubles de la communication et du langage.

### **Le service de psychomotricité**

Le/la psychomotricien-ne prend en charge des enfants rencontrant des difficultés sur le plan moteur, comportemental, émotionnel ou relationnel. Les manifestations de ces difficultés s'expriment au travers du corps dans la relation à soi et dans l'adaptation à son environnement.

Les documents de présentation du SLPPI existent en langues étrangères (anglais, turc, tigrinya, arabe portugais, albanais et tamoul) ; ils devraient être disponibles sur leur site Internet.



## LES SERVICES AUXILIAIRES (SLPP) DÈS LE 01.01.2027

Depuis janvier 2027, le service de logopédie, psychologie et psychomotricité de Flos Carmeli est mandaté par la commune d'Avry pour les enfants et jeunes en âge de scolarité obligatoire.

Les thérapeutes proposent les accompagnements suivants :

- Prévention et conseil
- Bilan
- Projet thérapeutique (soutien, guidance parentale, etc.)
- Entretien ponctuel
- Soutien pour des démarches et examens complémentaires

Les thérapeutes travaillent en partenariat avec les parents, le corps enseignant et le reste du réseau, dans une vision systémique et bio-psycho-sociale. Cette approche permet de replacer les symptômes et la problématique de l'enfant dans son histoire personnelle, familiale et scolaire.

Les thérapeutes interviennent uniquement avec l'accord des parents.

Les thérapeutes respectent le cadre de confidentialité défini dans le formulaire 124.

### Démarche pour un suivi thérapeutique

1. Prendre contact avec la thérapeute de l'école de votre enfant. Ce contact préalable est obligatoire. Vous trouvez la liste des thérapeutes sur le site Internet de Flos Carmeli : [www.flos-carmeli.ch](http://www.flos-carmeli.ch). L'école ou votre commune peut également vous donner ces informations.

2. Après ce contact, remplir *un formulaire 124* pour obtenir la gratuité du suivi et l'envoyer au secrétariat de Flos Carmeli. Ce document est disponible sur le site de Flos Carmeli.

### LOGOPÉDIE

La logopédie soutient les domaines suivants :

- langage oral : communication, articulation, bégaiement, structuration de phrases et/ou récits, rythme de parole, compréhension
- langage écrit : lecture, compréhension, production de textes, orthographe
- représentation du nombre et raisonnement logique

## PSYCHOLOGIE

La psychologie en milieu scolaire est chargée d'apporter une aide spécifique aux élèves qui présentent des problèmes d'apprentissage, de comportement, d'intégration sociale et scolaire. Les psychologues sont également sollicités pour des difficultés affectives et relationnelles.

## PSYCHOMOTRICITÉ

La psychomotricité apporte une aide thérapeutique et développementale dans les domaines suivants :

développement psychomoteur, graphomotricité, schéma corporel, comportement-relation-émotions, intégrité corporelle, apprentissages scolaires, organisation dans le temps et l'espace, difficultés sensorielles, ...

## MÉDECINE SCOLAIRE

Pendant leur scolarité, les enfants passent un bilan de santé à deux reprises.

Le premier examen a lieu à l'âge préscolaire mais au plus tard durant la 1<sup>re</sup>. Ce contrôle médical obligatoire est effectué par le/la pédiatre ou médecin de famille. Lors de cet examen médical, le développement général de l'enfant, la vue, l'audition, la motricité et le langage de l'enfant seront contrôlés. De plus, à cette occasion, les vaccinations recommandées seront complétées si nécessaire, avec l'accord des parents.

Pour les enfants d'Avry qui débiteront leur scolarité le **27 août 2026**, les parents ont reçu, le **26 mai 2026**, un courrier leur demandant de prévoir une visite médicale auprès du pédiatre ou du médecin de famille de leur enfant. Le médecin atteste de cet examen en complétant et en signant le coupon remis aux parents. Ces derniers sont ensuite priés de transmettre ce document à l'administration communale d'Avry **au plus tard le 30 septembre 2026**.

Le deuxième examen aura lieu en 9<sup>e</sup> donc en première année du cycle d'orientation (CO). Cet examen sera assuré par une infirmière scolaire et/ou le médecin scolaire de la Ville de Fribourg. L'examen aura lieu dans la salle de permanence infirmière du CO. Il comprend essentiellement un entretien psychosocial et un bref examen clinique.

## CONTRÔLE DENTAIRE SCOLAIRE

Le contrôle dentaire des enfants des classes de 1<sup>re</sup> à 8<sup>e</sup>, prévu par la loi (LSDS), est obligatoire une fois par année scolaire. Il a pour but de maintenir chez l'enfant

une dentition en parfaite santé. Fin août 2026 les enseignants remettront aux élèves une lettre destinée à leurs parents avec toutes les informations utiles. Le délai pour remettre les attestations dentaires à l'administration communale d'Avry est fixé au 31 mars 2027.

Cet examen dentaire peut se faire auprès d'un/e médecin-dentiste privé ou au Cabinet CDS SA à Avry, tél. 026 470 10 13.

Suite au contrôle, les parents des enfants nécessitant des soins conservateurs recevront un devis directement du cabinet dentaire. Les parents ont l'obligation de faire les traitements conservateurs relevés lors du contrôle (article 7 alinéa 1 LSDS). Ces soins peuvent être exécutés, soit par le Cabinet Dentaire CDS SA, soit par leur médecin-dentiste traitant. Les parents ont un délai de 3 mois pour produire la preuve de l'exécution à l'administration communale.

Le coût du contrôle annuel est pris en charge par la commune, jusqu'à un montant de CHF 70.-- au maximum. Les factures en relation avec les prestations fournies par le Cabinet Dentaire CDS SA pour les soins conservateurs sont établies conformément à l'ordonnance du Conseil d'État fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire.

La commune participe dans certains cas aux frais des soins conservateurs et traitements orthodontiques. Le règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires est à disposition sur le site de la commune [www.avry.ch](http://www.avry.ch).

## **INFORMATION SEXUELLE**

En collaboration avec le centre fribourgeois de santé sexuelle, la commune d'Avry propose des cours d'éducation sexuelle. Au cours de l'année scolaire, une information adaptée à leur âge est proposée aux élèves de 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>. Des entretiens relatifs à la prévention des abus sexuels ont lieu pour les classes de l'école enfantine.

Les parents concernés par cette intervention recevront un courrier qui les conviera à une soirée d'informations en automne. Ils auront donc la possibilité de rencontrer les animatrices spécialisées.

## **ETHIQUE ET RELIGION**

L'enseignement religieux confessionnel (ERC) correspond à une unité de 50 minutes. Il est animé par une catéchiste (catholique et réformée). Par défaut, les enfants suivent cette leçon. Les parents qui désirent retirer leur enfant de ce cours sont priés de demander le formulaire 131 à l'enseignant-e-s en début d'année scolaire. Ce formulaire est valable pour une année et sera transmis à l'enseignant. L'enfant reste alors à l'école durant les leçons et les diverses retraites.

L'éthique et les cultures religieuses (ECR) correspondent également à une unité de 50 minutes donnée par l'enseignant-e-s. Ce domaine d'enseignement a pour objectif d'ouvrir les élèves à l'altérité, à leur apprendre à se situer dans leur contexte socio-religieux et à les éveiller au sens des valeurs humanistes et religieuses. Cette leçon est suivie par tous les élèves (art. 42 du RLS).

## **COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)**

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e-s titulaire de votre enfant ou consulter la page Internet : [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco).

## **POLICE – COURS DE PRÉVENTION**

La police vient en classe de 1-2<sup>H</sup> pour apprendre aux enfants à traverser la route. Ils reçoivent un triangle orange qu'ils sont tenus de porter pendant toute l'année scolaire pour leurs déplacements.

Les enfants de 4<sup>H</sup> reçoivent un enseignement qui s'intitule « Toi et la route ».

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7<sup>H</sup>.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous trouvez des informations sur le site de la police cantonale.

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

# Partenaires

## PEDIBUS

Des lignes Pedibus existent à Avry, l'enseignant-e de votre enfant pourra vous informer.

Le Pedibus est une initiative solidaire où les enfants se rendent à l'école à pied, ensemble et en sécurité, sous la conduite d'un adulte. Sans contrainte et adaptable, le Pedibus s'adapte aux rythmes de vie des familles.

### Pourquoi choisir le Pedibus ?

- **Pour la sécurité**

Les trajets sont encadrés par des adultes et effectués en groupe.

- **Pour les familles**

Une organisation partagée qui facilite le quotidien, permet de gagner du temps et réduit les trajets grâce au partage des déplacements.

- **Pour les enfants**

Ils bougent, prennent l'air et arrivent à l'école plus concentrés et disponibles pour apprendre.

- **Pour l'environnement**

Moins de voitures autour des écoles, donc moins de pollution et de trafic et plus de sécurité.

- **Pour la cohésion sociale**

Un moment d'échange et de convivialité entre enfants, parents et voisin-es.



Photo : Pernette Emery

### Créez ou rejoignez une ligne Pedibus :

Simple, rapide et ouvert à tous et toutes !

1. Trouvez d'autres familles de votre quartier ou rejoignez une ligne existante sur [pedibus.ch](http://pedibus.ch).
1. Dès deux familles, une ligne Pedibus peut être créée.
2. Organisez ensemble le parcours et les horaires selon vos besoins.
3. Partagez les trajets entre les familles et les adultes volontaires pour accompagner les enfants.

### Besoin d'aide ?

La coordination vous aide à trouver le meilleur trajet et à constituer le groupe nécessaire !

[Fribourg@pedibus.ch](mailto:Fribourg@pedibus.ch)

## CONSEIL DES PARENTS

Tout au long de l'année, le Conseil des parents d'Avry s'est investi dans la vie de l'école en participant à diverses actions et en favorisant de précieux moments de partage. Retour sur les temps forts qui ont marqué cette année scolaire.

Comme chaque année, la traditionnelle Course à la courge s'est tenue au début du mois d'octobre. Pour cette édition, l'événement a retrouvé son esprit d'origine en mettant les enfants au cœur de la manifestation : une course, suivie d'une soupe, imaginées pour eux et avec leur participation. Le parcours a lui aussi été repensé, avec un circuit tracé autour de l'école.

Au mois de mars, le Conseil des parents a participé à la relance de l'opération « Coup de balai ». À cette occasion, dix parcours ont été proposés à travers la commune, invitant petits et grands à partir à la chasse aux déchets... avec un trésor à découvrir au fil de chaque itinéraire. Dans le cadre de leur parcours, les élèves de 7H et 8H ont fait une halte à la déchèterie communale, où ils ont bénéficié d'une courte sensibilisation au tri et à la valorisation des différents déchets.

Cette fin d'année scolaire marque la fin d'un cycle. Après de nombreuses années à la direction de l'école, Martine Jaillet s'apprête à tourner une nouvelle page. Tout au long de son parcours, elle a su faire preuve d'innovation et porter des projets souvent en avance sur leur temps. Au nom du Conseil des parents, nous lui adressons nos plus sincères remerciements pour son engagement, son investissement et son précieux travail au service des élèves et de l'école. Je souhaite également la bienvenue à son successeur, Cédric Golay, avec qui, j'en suis convaincu, nous poursuivrons cette belle collaboration au bénéfice de toute la communauté scolaire.

Je tiens à adresser un immense merci à nos deux représentantes des enseignantes, Martine Jaillet et Lisa Savioz, à notre conseillère communale en charge de l'enseignement, Alexandra Lovey, ainsi qu'aux parents membres du Conseil : Anne-Laure Fahrni, Jannike Schwab, Céline Cal-Oberson et Iryna Chappatte.

Christophe Mauron  
Président du conseil des parents

## CENTRE ANIMATION

Chers parents,

Le service d'animation villageoise offre un cadre chaleureux et bienveillant.

Nous fonctionnons selon le concept de l'accueil libre, ce qui permet à chacun de participer en toute liberté, selon ses envies. Chaque moment au Centre est pensé pour favoriser le bien-être, la créativité et les échanges, dans une ambiance conviviale.

Le calendrier de nos activités est disponible directement au Centre, via l'application iSarine, sur le site de la Commune d'Avry ([www.avry.ch/service-d-animation-villageoise](http://www.avry.ch/service-d-animation-villageoise)) sur nos réseaux sociaux (« AnimationAvry » sur Facebook et « @animationavry » Instagram). Nous le publions en principe sur une base mensuelle.

### **Horaires du Centre d'animation pour l'année scolaire 2026-2027 :**

- **Mercredi**

Le Centre est ouvert aux enfants **de la 3H à la 6H**.

De 14h00 à 15h45, une activité encadrée et obligatoire est proposée sans inscription.

Ce moment ludique et enrichissant est suivi d'un goûter, puis d'un temps d'accueil libre pour laisser à chacun la possibilité de choisir son activité en toute autonomie.

Du 2 septembre au 7 octobre 2026 et du 14 avril au 7 juillet 2027 : 14h00-18h00 (horaire d'été).

Du 28 octobre 2026 au 24 mars 2027 : 14h00-17h00 (horaire d'hiver).

- **Jeudi**

De 9h00 à 11h30, le Centre est ouvert aux parents accompagnés de leurs enfants, qu'ils soient d'âge préscolaire ou ayant l'alternance. Ce moment permet de partager une collation et une activité spécialement pensée pour leur âge. L'activité débute dès 10h15.

- **Vendredi**

Un accueil libre est proposé trois vendredis par mois pour **les 7H à 8H**, de 15h30 à 18h00 dans un esprit de détente, d'échange et de liberté.

Chaque premier vendredi du mois, nous organisons un atelier cuisine pour les jeunes de **la 8H à la 11H**, de 17h30 à 21h00. Ces ateliers sont accessibles sur inscription (par un représentant légal), via un mail à [animation@avry.ch](mailto:animation@avry.ch) ou par

téléphone/sms/WhatsApp au +41 79 507 99 03 et permettent de découvrir de nouvelles recettes tout en s'amusant. L'inscription est possible jusqu'à 12h00 le jeudi précédant l'atelier.



## FriTime

Tout au long de l'année, nous vous proposons également des activités FriTime gratuites, accessibles sur inscription via un formulaire en ligne disponible avec le programme des activités sur le site de la Commune d'Avry ([www.avry.ch/fritime](http://www.avry.ch/fritime)), pour permettre à chacun de découvrir de nouveaux loisirs et de tisser des liens dans un esprit de créativité et de convivialité.

Nous nous réjouissons de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire !

Le service d'animation villageoise



## BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE D'AVRY

|                  |          |                  |
|------------------|----------|------------------|
| <b>HORAIRE :</b> | Mardi    | de 15h à 18h     |
|                  | Mercredi | de 12h30 à 13h15 |
|                  |          | de 15h à 19h     |
|                  | Jeudi    | de 15h à 18h     |
|                  | Vendredi | de 15h à 18h     |
|                  | Samedi   | de 9h à 12h      |

Durant les vacances scolaires, la BRA est ouverte uniquement le mercredi après-midi et le samedi matin.

Plus d'infos sur <http://bra.avry.ch>

 026 470 21 42

La BRA se situe dans le bâtiment du CO Sarine-Ouest.

## LUDOTHÈQUE SCHTROUMPF NEYRUZ ET ENVIRONS

|                  |          |              |
|------------------|----------|--------------|
| <b>HORAIRE :</b> | Mercredi | de 15h à 17h |
|                  | Samedi   | de 9h à 11h  |

Durant les vacances scolaires, la ludothèque est uniquement ouverte le samedi.  
Durant les vacances de Noël/Nouvel-An elle est fermée.

Plus d'infos sur <https://ludo-neyruz.ch/>

 079 488 10 76

La ludothèque se trouve au rez-de-chaussée du complexe communal de Neyruz, route d'Onnens 5 à Neyruz.